



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**COLLÈGE ARSÈNE
BOUYER D'ANGOMA**
SAINT-LAURENT DU MARONI

Distribution de la collation

à partir du 31 janvier



Qui est concerné ? Tous les élèves inscrits au collège.

Qu'il y a-t-il dans la collation ? La collation est composée d'un mini sandwich, d'un laitage et d'un fruit coupé en sachet.

Quand ? Les collations seront distribuées le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Combien cela coûtera aux familles ? Cela ne coûtera rien aux familles. Le coût de la collation est partagé entre les services de l'Etat : la CAF et France Agrimer.

Comment ? Les collations seront apportées directement dans les salles entre 9h45 et 10h15. Sous la surveillance du professeur, chacun récupère en sortant en récréation sa collation. Les délégués rapporteront ensuite les box à l'atelier des agents, à côté de l'accueil.

Pour les élèves en EPS, ils viendront directement avec leurs professeurs à l'atelier des agents à côté de l'accueil pour récupérer les box.

Pourquoi ? La collation joue un rôle important dans l'apport en vitamines et minéraux. Il s'agit d'aider nos élèves à mieux apprendre.

Comment seront gérées les restrictions alimentaires et les allergies ? Chaque semaine le menu de la collation sera affiché sur le panneau de la vie scolaire. Chaque élève est libre de ne pas prendre sa collation.

Qu'est-il important que chacun fasse pour la réussite de ce projet ? Notre collège est labellisé éco-collège. Aussi, chacun doit veiller à jeter ses déchets dans la poubelle. Chaque classe sera amenée selon un planning de rotation à assurer aux côtés des agents le ramassage des éventuels déchets après la récréation.

